

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 7 janvier 2015 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Pauline Sauvé
Madame la conseillère Denise Soucy

Est aussi présent :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard

Citoyens

Monsieur Jean-Claude Loyer

Membre de la presse

Monsieur Alex Meunier, Radio CHGA 97,3

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2015-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-04 Programme de subvention Emploi été Canada 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de soumettre une demande dans le cadre du Programme de subvention d'Emploi été Canada pour possiblement embaucher un étudiant durant la période estivale 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-05 L'Auberge du P'tit Paradis organise une randonnée en raquette au profit de la Fondation du Centre Hospitalier pour les enfants de l'est de l'Ontario «CHEO»

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'autoriser une contribution financière de 50.00 \$ et de mandater Monsieur le conseiller François Lafrenière à représenter la municipalité lors de cette 4^e édition de la journée de randonnée en raquette, organisée par les propriétaires de l'Auberge du P'tit paradis à Denholm, aux profits

de la Fondation du centre hospitalier pour les enfants de l'est de l'Ontario, le 31 janvier prochain, à compter de 10h00.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-06 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 6690 à 6756 inclusivement pour un montant total de 78 677.91\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-07 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 49 à 53 au montant de 79,120.37 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-08 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 décembre 2014 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-09 Demande d'appuyer la résolution de la municipalité de Grand-Remous à l'effet d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes 105 et Transcanadienne

Considérant que la municipalité de Grand-Remous demande d'appuyer leur résolution portant le no. R-0209-178 à l'effet d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes 105 et Transcanadienne.

Considérant que cette intersection est la principale porte d'entrée en Outaouais et dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour les régions de Montréal et de l'Abitibi et que ces deux routes sont des routes nationales et que la 117n est Transcanadienne.

Considérant que cette intersection est un point stratégique pour les voyageurs et pour le transport de marchandises et qu'elle fait partie du plan de développement et de vision stratégique de la MRCVG.

Considérant que la municipalité de Grand-Remous a déjà investi des montants importants pour l'acquisition et la démolition du bâtiment désaffecté (ancien Hôtel Le Carrefour).

Considérant que Grand-Remous pourrait développer une logistique en transport en tenant compte de la proximité des grands centres comme Montréal, Gatineau, Ottawa ainsi que la région de l'Abitibi.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'appuyer la résolution de la municipalité de Grand-Remous et de demander au ministère des Transports que la réfection de cette intersection soit faite sous forme d'un carrefour giratoire avec un concept de service aux usagers en complément.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-10 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de mandater Monsieur le conseiller François Lafrenière à participer, le 24 janvier 2015, à salle municipal de Blue Sea, à compter de 9 h 30, à une rencontre des administrateurs du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-11 Renouvellement des cotisations annuelles 2015 auprès de l'Association des chefs en sécurité d'incendie du Québec (ACSIQ)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de renouveler les cotisations annuelles 2015 auprès de l'Association des chefs en sécurité d'incendie du Québec (ACSIQ) au montant de 237.00 \$ plus les taxes applicables (272.49 \$).

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-12 Levée de fonds pour Suicide Détour

Considérant que la municipalité de Denholm tient à souligner la semaine de prévention du suicide 2015 par l'organisation d'une 4^e levée de fonds pour l'organisme régional Suicide-Détour.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de participer financièrement au montant de 50.00 \$ à la campagne de levée de fonds pour soutenir l'organisme régional Suicide-Détour et féliciter le Comité du Parc des chutes de Denholm pour l'organisation de cette journée importante pour les communautés de la région.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-13 Demande de modification de la convention d'aide financière pour l'élaboration d'une politique familiale municipale

Considérant que le Ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales qui vise l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale.

Considérant que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie désire participer au programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de désigner le directeur général Monsieur Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, la convention de modification au protocole de subvention qui est actuellement d'avril 2013 à avril 2015.

Que le conseil municipal demande aux autorités compétentes du Ministère de la famille une prolongation de la convention jusqu'à la fin de septembre 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-14 Renouvellement de l'adhésion auprès de la Fédération canadienne des municipalités

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour l'année 2015 auprès de la Fédération canadienne des municipalités au montant de 185.36 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-15 Autorisation bancaire à la Caisse Populaire de Gracefield

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser Madame Jennifer Picard et Monsieur Martin Lafrenière de pouvoir encaisser le chèque fait à l'ordre de la petite caisse dans le compte bancaire portant le numéro 41330 à la Caisse Populaire de Gracefield.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-16 Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau (PSELCE) du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Considérant que le Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2015-2016 a pour but de permettre de soutenir les projets d'ensemencement de plans d'eau par les organismes locaux qui contribuent à la relance de la pêche au Québec et au recrutement de nouveaux adeptes de la pêche.

Considérant que l'objectif de la municipalité de Lac-Sainte-Marie vise à recruter de nouveaux pêcheurs sur l'ensemble de son territoire.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de déposer une demande dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2015-2016 auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et ce, avant la date de tombée du 30 janvier 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-17 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Crépin, Baie-du-Pré, de la Chute et du Lac-du-Brochet pour un montant subventionné de 40,000.00 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-18 Autorisation de signature bancaire à la Caisse Populaire de Gracefield

Considérant que Monsieur le conseiller Gilles Labelle agit maintenant à titre de maire suppléant de la municipalité.

Considérant que Madame la conseillère Pauline Sauvé a été autorisée à signer les effets bancaires à titre de mairesse suppléante lors des absences de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Considérant que Madame la conseillère Pauline Sauvé a été remplacée par Monsieur le conseiller Gilles Labelle à titre de maire suppléant et qu'il est nécessaire de retirer l'autorisation de signer les effets bancaires de la municipalité par Madame ladite conseillère.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser Monsieur le conseiller et maire suppléant Gilles Labelle à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, les effets bancaires, en l'absence de Monsieur le Maire, pour la bonne marche des affaires de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-19 Gatineau Valley Skating Club / C.P. Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de participer financièrement à la 20^e édition du spectacle annuel de patin artistique organisé par le Gatineau Valley Skating Club / C.P. Vallée-de-la-Gatineau en plaçant une annonce publicitaire dans leur programme au montant de 50.00 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-20 Association des motoneigistes de l'Outaouais

Considérant que l'Association des motoneigistes de l'Outaouais souhaite convenir d'une entente avec la municipalité concernant les traverses de sentiers de motoneiges sur les chemins municipaux.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec l'Association des motoneigistes de l'Outaouais (Club 794-13).

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-21 Mise à jour de la réglementation de la pêche sportive au Québec

Considérant que le lac à la Truite, situé sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, n'est plus admissible au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

Considérant que le lac Newton a fait l'objet d'une évaluation par les autorités compétentes du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et rencontre les critères d'admissibilité au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de demander au MFFP de remplacer le lac à la Truite par le lac Newton lors de la prochaine mise à jour de la réglementation de la pêche sportive au Québec.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, au siège # 4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement décrétant des travaux et un financement pour la mise aux normes du centre communautaire sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adoptée par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Madame Françoise Lafrenière
Conseillère
Siège # 4

2015-01-22 Guide touristique Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'acheter une demi-page d'espace publicitaire dans le prochain Guide touristique de la Vallée-de-la-Gatineau, édition 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-23 Panne du remonte-pente au Mont Ste-Marie

Considérant qu'une panne du remonte-pente de la station de ski Mont Ste-Marie a eu lieu le 3 janvier dernier et que l'évacuation des passagers a été nécessaire.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'envoyer une lettre de félicitations aux membres de l'équipe de Mont Ste-Marie pour souligner l'excellence du plan d'action qui a permis, de façon efficace et rapide, l'évacuation des passagers lors de la panne du remonte-pente.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-024 Offre de services professionnels en droit municipal et en droit du travail de la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats

Attendu que le service illimité de consultations téléphoniques pour la direction et élus de la municipalité au montant de 400\$ par année.

Attendu que le taux horaire variant de 100\$ à 140\$ de l'heure, en fonction du secteur de droit, de l'expertise et de l'expérience de l'avocat, choisi selon nos besoins, concernant le droit municipal, le droit du travail, le droit public et le droit administratif.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de retenir les services de la firme d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats aux conditions stipulées dans l'annexe A de l'offre de service honoraires professionnels.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-01-025 Offre de services en perception de taxes municipales de la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats

Attendu que plusieurs comptes de taxes demeurent impayés à la municipalité.

Attendu que la municipalité doit faire les démarches pour percevoir ses comptes de taxes.

Attendu que les dossiers de perception de taxes ont été confiés à la Firme d'avocats Lapointe Beaulieu.

Attendu l'offre de services de la Firme d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau par l'intermédiaire de Me Rino Soucy.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de mandater la Firme d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau pour la perception de taxes municipales au taux de 8.5% des montants perçus, plus les frais et les taxes applicables.

Que le conseil demande à la Firme d'avocats Lapointe Beaulieu de transférer tous les dossiers de perception qui lui ont été confiés à Me Rino Soucy de l'étude Caza Marceau + Soucy Boudreau sur réception de la présente résolution.

Que le conseil demande à la Firme d'avocats Lapointe Beaulieu de lui faire parvenir dans les 10 jours de la réception de cette résolution la liste à jour des dossiers actifs concernant la perception de taxes municipales.

Que le conseil demande à la Firme d'avocats Lapointe Beaulieu de lui faire parvenir dans les 10 jours de la réception de cette résolution la liste à jour des ententes convenue par eux avec des contribuables concernant la perception de taxes municipales de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Que la durée de la présente entente pour la perception de taxes municipales est convenue pour une période d'un an, à compter de la réception de cette résolution, et peut être renouvelée chaque année par résolution du conseil municipal en janvier de chaque année subséquente.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'adopter le règlement no. 2015-01-001 décrétant les taux de taxes et de tarifications 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Municipalité de
Lac Sainte-Marie**
Canada
Province de Québec
MRC Vallée-de-la-Gatineau

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01-001

**RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES
ET LES TARIFICATIONS DES SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil, tenue en date du 3 décembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 TAUX APPLICABLE SUR LA VALEUR
IMPOSABLE AU RÔLE D'ÉVALUATION 2015**

Taxes foncières générales	0.3915/100\$ d'évaluation
Taxes distinctes agricoles	0.3077/100\$ d'évaluation
Taxes service de la dette	0.0878/100\$ d'évaluation
Taxes MRCVG	0.0816/100\$ d'évaluation
Taxes Sûreté du Québec	0.0450/100\$ d'évaluation

TAUX DES TAXES SPÉCIALES : «Secteur Mont Ste-Marie»

Taxe de secteur MSM-Eau	0.0732/100\$ d'évaluation
Taxe de secteur MSM- Égout	0.0529/100\$ d'évaluation

N.B.

Le total du taux de la taxe est donc de 0.6059/100\$ d'évaluation.

Le total du taux de la taxe, distinct agricole, est de 0.5221/100\$ d'évaluation.

**ARTICLE 2 TARIF FIXE APPLICABLE SUR LES UNITÉS
D'ÉVALUATION IMPOSABLES 2015**

Développement économique et touristique	24.29\$
Fonds Bleu	2.75\$
50% Service de la police	60.67\$
CDE-LSM	10.78\$

EXEMPTION : Les immeubles reconnus comme étant une rue ou un chemin, privé ou public, ainsi que tout emplacement ne pouvant faire l'objet d'un permis de construction.

**ARTICLE 3 TARIF DE COMPENSATION POUR LE
SERVICE D'AQUEDUC (secteur MSM
seulement)**

3-1 RÉSIDENTIEL (par unité de logement)

Tarif de base	87.00\$
Par chambre à coucher	43.65\$
Par terrain vague résidentiel	85.00\$

3-2	COMMERCIAL – TAUX FIXE	
	Hôtel l'Abri	4 860.00\$
	Ski-Entrepôt-Trappeur-etc.	7 300.00\$
	Golf	3 250.00\$
	Motel Alpine	900.00\$
ARTICLE 4	TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT (secteur MSM seulement)	
4-1	RÉSIDENTIEL (par unité de logement)	
	Tarif de base	385.00\$
	Par chambre à coucher	150.80\$
	Par terrain vague – résidentiel	367.00\$
4-2	COMMERCIAL – TAUX FIXE	
	Auberge l'Abri	5 400.00\$
	Alpine	1 000.00\$
	Ski	22 318.00\$
ARTICLE 5	TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
5-1	TAUX FIXE RÉSIDENTIEL	
	Déchets domestiques – élimination	102.35\$
	Collecte sélective – recyclage	39.60\$
	½ Déchets domestiques – élimination	51.18\$
	½ Collecte sélective – recyclage	19.80\$
5-2	TAUX FIXE COMMERCIAL	
	Commerces – élimination/recyclage	250.80\$
	Ski – Trappeur – Entrepôt, etc.	3 515.60\$
	Golf	897.60\$
	Garage	2 006.40\$
ARTICLE 6	TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES	
6-1	FOSSE DE RÉTENTION	
	Le tarif de base est de 110.00\$	
	VOLUME – Pour chaque 100 gallons additionnel, dépassant 2500 gallons, un montant supplémentaire de 3.00\$ par 100 gallons sera exigé ;	
	Service après les heures ouvrables et les fins de semaine selon la disponibilité des employés, un montant supplémentaire de 120\$ sera exigé.	
6-2	VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE PAR OCCUPATION	
	Annuelle – vidange au 2 ans – tarif annuel 100.00\$	
	Saisonnnière – vidange au 4 ans – tarif annuel 50.00\$	
	En plus, toute fosse septique dépassant 2500 gallons sera tarifée annuellement 3\$ des 100 gallons supplémentaires.	
	Service après les heures ouvrables et les fins de semaine selon la disponibilité des employés, un montant supplémentaire de 120\$ sera exigé.	
6-3	VIDANGE DE TOILETTE PORTATIVE	
	Un tarif de 50\$ sera chargé pour la vidange d'une toilette portative.	

ARTICLE 7 TARIF FIXE APPLICABLE SUR LES UNITÉS DE LOGEMENT

Plaquette et numérotation civique – nouvelle demande 45.00\$

ARTICLE 8 TERRITOIRE AGRICOLE

Considérant la loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles pour l'ensemble du territoire agricole situé dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie :

« Les frais professionnels relatifs aux normes des distances séparatrices ainsi qu'aux normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes, telles que l'élevage à forte charge d'odeur, seront à la charge du demandeur ainsi que tous les frais reliés à la consultation publique tenue par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, conformément exigences des lois applicables. »

ARTICLE 9 TARIF POUR DOCUMENTS DÉTENUS PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA TRANSCRIPTION ET LA REPRODUCTION SONT :

- a) 5.00\$ Tout certificat et copie de compte de taxe supplémentaire ;
- b) 2.00\$ Carte routière municipale et plaque de véhicule ;
- c) 25.00\$ Attestation de conformité concernant la réglementation municipale pour un projet de production animale ;
- d) 15.00\$ Frais pour la transmission de documents par télécopieur ou par messenger ;
- e) Carte « Goutte d'eau, Parc des baignoies »
Selon facturation des coûts, les frais de livraison et d'expédition ;
- f) Carte « Goutte d'eau, Lac des Trente et un Mille »
Selon facturation des coûts, les frais de livraison et d'expédition ;
- g) 2.00\$ Télécopie locale ;
- h) 5.00\$ Télécopie interurbaine ;
- i) 1.00\$ Épinglette ;
- j) 10.00\$ Casquette ;
- k) Photocopies OSBL de la municipalité :
 - 0.10\$ la photocopie noir et blanc
 - 0.20\$ la photocopie en couleur ;
- l) Photocopies noir et blanc :
 - 0.35\$ Moins de 15 copies ;
 - 0.30\$ Plus de 15 copies ;
- m) Photocopies couleur :
 - 0.45\$ Moins de 15 copies ;
 - 0.40\$ Plus de 15 copies ;
- n) 13.75\$ Rapport d'évènement ou d'accident ;
- o) 0.40\$ Extrait du rôle d'évaluation ;
- p) 0.35\$ Par page, copie de règlement, maximum 35\$;

- | | |
|-----------|----------------------------------|
| q) 0.01\$ | Par nom, liste électorale |
| r) 0.10\$ | Étiquette autocollante |
| s) 2.00\$ | Plastification format 8.5" x 11" |
| 3.00\$ | Plastification format 8.5" x 11" |

ARTICLE 10 AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Le présent règlement abroge tous les autres règlements similaires antérieurs. Le présent règlement sera rétroactif et applicable au 1^{er} janvier 2015, selon les modalités de la loi.

Gary Lachapelle
Maire
Trésorier

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-

2015-01-27 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19 h 30.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-Trésorier